



AGUPE

Association Générale d'Urbanisme
et de Protection de l'Environnement

Minigazette n° 43

— Janvier 2021 —

Édito

2020 s'annonçait souriant pour notre association impliquée, depuis 44 ans, dans la protection de l'environnement. Engagés dans le débat pour un aménagement urbain plus respectueux des enjeux écologiques, avec plus de trois cents adhérents, nous n'aurons jamais été si nombreux à partager, bénévolement et en toute indépendance, ces engagements au service de l'intérêt général... Et voilà qu'un infime virus, parasite incapable de se reproduire par lui-même, bouleverse l'ensemble de nos activités humaines.



Il menace jusqu'aux plus essentielles de nos interactions sociales. Il ébranle nombre de nos certitudes et dégrade la qualité de vie à laquelle nous aspirions.

La crise sanitaire ouvre de graves difficultés économiques et sociales qui ne sauraient faire oublier

l'insoutenable pression que l'humanité toujours plus conquérante exerce sur les ressources limitées de la planète et sur ses éco-systèmes.

Ensemble, faisons modestement notre part pour relever ces défis.

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, nous vous invitons à participer à l'

Assemblée générale de l'AGUPE,

mercredi 24 février 2021, à 19 h 45, Espace culturel Jean Salles, 20 rue Châtelain

Ordre du jour

- | | |
|---|---|
| I. Présentation du rapport moral 2020 | VI. Échanges libres sur les thèmes tels que : |
| II. Présentation du rapport financier 2020 | - espaces verts et densification, |
| III. Renouvellement du conseil d'administration | - arbres et climat, |
| IV. Rapport d'orientation 2021 | - déplacements et pollutions, |
| V. Budget 2021 et cotisations 2022 | - ou tout autre sujet d'actualité... |

L'assemblée générale est ouverte à tous. Pour bénéficier du droit de vote, renouvelez votre adhésion 2021 dès maintenant, en ligne sur www.agupe.fr ou en renvoyant le formulaire figurant en fin de cette Minigazette avec le règlement de votre cotisation. Adhérents, pensez à émarger sur la liste de présence en vous présentant **1/4 d'heure avant le début de l'AG** ou à établir une procuration si vous ne pouvez vous déplacer et y prendre part. Toute candidature au conseil d'administration doit parvenir par courrier ou mail, au plus tard **8 jours avant l'AG**.

1. Mystérieuse disparition

En 2019, l'abondance des larves de salamandre témoignait de la qualité des eaux de la goule Dulcinal, dans le vallon de la Poncetièrre. Pourtant, en février, les participants à notre *balade nature* n'ont retrouvé qu'un seul spécimen de cette espèce protégée, mascotte du Projet nature Yzeron aval de la Métropole.

Et depuis, plus la moindre trace ni d'explication sur l'origine de cette mystérieuse disparition !



Larve de Salamandre avec des tâches claires sur les pattes

2. L'Ornithogale enfin préservé

Espèce quasi-menacée dans notre région, l'**Ornithogale penché**, *Honorius nutans*, avait été identifié en 2019 dans la pelouse de la mairie et signalé par l'Agupe. Sa tonte, en dépit de la stricte protection dont il bénéficiait, justifia un recours à l'Agence française de la biodiversité ; si bien que mi-mars, alors que le pays allait se confiner, un balisage de la pelouse fut mis en place afin de préserver la plante rare.



Balisage de protection dans la pelouse de la mairie

L'Agupe, sollicitée, conçut une affichette d'information qui ne put être installée à temps. Gageons que l'an prochain elle vous invitera à admirer cette plante vivace qui est souvent commensale des vignes. Sa présence signe une culture ancienne de vignobles et c'est sûrement un héritage du passé viticole de notre commune où elle avait déjà été signalée à cinq reprises.



Abondante floraison d'Ornithogales préservés de la tonte

3. Guêpes et frelons plaies de l'été



Guêpe commune



Guêpe poliste

La **Guêpe commune** se distingue aisément de la **Poliste** aux antennes en massue orangée.

Mais saurez-vous différencier le **Frelon à pattes jaunes**, *Vespa velutina*, importé d'Asie, au thorax entièrement noir et à l'abdomen noir à bande orangée du **Frelon européen**, *Vespa crabo* avec sa tête rousse son thorax noir et roux et un abdomen jaune à dessins noirs ?



Frelon asiatique



Frelon européen

Le Frelon asiatique, tueur d'abeilles, est à peine plus petit et nettement plus sombre !

L'Agupe a signalé, cette année, plusieurs nids de frelons asiatiques à la section apicole du FRGDS qui met en œuvre des actions de prévention, de surveillance et de lutte contre ce fléau. Si vous repérez un nid haut perché comme celui photographié au bord de l'Yzeron, signalez-le sur le site : www.frelonasiatique.fr

En effet, secoué par des vents de tempête, il se détache parfois comme cela est arrivé cet automne à l'entrée du chemin des Sources. Les frelons asiatiques, alors dérangés, sont capables de redoutables attaques groupées !



Nid de Frelon asiatique à La Gravière

S'il y a lieu de prévenir l'expansion de cet envahisseur, respectons les guêpes et frelons autochtones qui jouent un rôle important de régulation de populations d'insectes. J.-Y. B.

4. D'intolérables dépôts sauvages

Les chantiers de nettoyage que nous avons prévus début mars ont été annulés du fait de la pandémie, mais l'Agupe est restée vigilante. Elle a signalé et obtenu l'enlèvement d'une décharge sauvage de pneus sur une friche, prévenant ainsi la prolifération du moustique tigre.



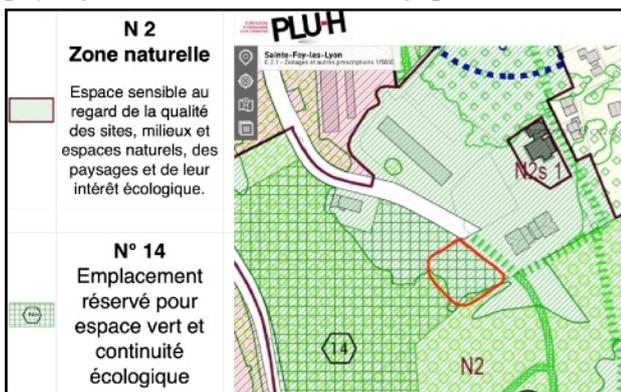
Dépôt sauvage de pneus à Taffignon, mars 2020

Fin août, elle est également intervenue pour exiger l'enlèvement de terres et matériaux déposés, en infraction aux règles d'urbanisme et de recyclage des déchets des BTP, sur une parcelle privée de la rue de Cuzieu.



Dépôt sauvage de terres et matériaux à Cuzieu, août 2020

Cette parcelle de 2000 m², classée, au PLU-H, en zone naturelle N2, fait partie d'un espace sensible au regard du milieu naturel, du paysage et de son intérêt écologique.



Extrait du plan de zonage du PLU-H, Cuzieu-Pagode

Sa dégradation par les dépôts accumulés durant la seconde moitié du mois d'août, malgré un signalement dès le 17 août, a compromis son rôle essentiel dans les continuités écologiques.

Le retrait de ces dépôts obtenu dès octobre ne saurait dispenser les contrevenants de restaurer ces emplacements réservés de la Ceinture verte. L'Agupe y veillera. J.-Y. B.

5. Un ami qui nous veut du bien

Très commun dans notre commune, le **Lierre grim pant** est pourtant assez méconnu et souffre de quelques idées reçues : non, ce n'est pas un parasite et non, il n'étouffe pas les arbres. Cette liane arbustive de la famille des Araliacées, utilise dans la nature les arbres comme support et elle se présente sous deux formes si différentes que l'on a longtemps cru qu'il s'agissait de deux espèces distinctes.

La forme rampante tapisse le sol de feuilles très découpées ; l'autre, à feuilles simples, grimpe à la recherche de la lumière et porte les fleurs.



Feuilles très découpées



Feuilles simples

Cette liane ne peut étouffer l'arbre qui la supporte car elle pousse de manière rectiligne. Et l'ombre du feuillage d'un arbre en bonne santé, empêche sa croissance trop envahissante. Ce n'est que vers la fin de sa vie que l'arbre finira par laisser son associé prendre le dessus.

Cette espèce garde de ses origines tropicales une floraison tardive qui profite à près de 200 insectes et favorise la biodiversité.

Une abeille sauvage solitaire, la **Collète du Lierre**, *Colletes hederæ*, en dépend entièrement puisque ses larves sont exclusivement nourries d'une bouillie de nectar et de pollen de lierre.



Collète du Lierre

De nombreux oiseaux utilisent son feuillage compact comme refuge. En fin d'hiver les fruits servent de nourriture aux passereaux et à quelques mammifères. Le lierre perd ses feuilles au printemps selon un rythme trisannuel ; leur décomposition rapide participe à la formation de la litière et de l'humus.

En ville, cette plante est dépolluante, captant notamment le benzène. Le lierre est également très utilisé comme plante ornementale et de nombreuses variétés ont été créées dans ce but.

Symboliquement, cette plante toujours verte peut représenter l'éternité et la fidélité — son nom de genre, *Hedera*, signifie « je m'attache ».

Aujourd'hui, les naturalistes ont à cœur de réhabiliter son image en raison de son rôle important pour la biodiversité. D. A.

En savoir plus : La Hulotte, numéros 106 et 107 ;

Au royaume secret du Lierre, Bernard Bertrand, Terran Editions

6. Nouvelles des jardinières

Elles sont onze dans le bourg historique, réparties entre la rue du Vingtain, la rue du Neyrard et la chapelle Sainte-Marguerite.

Elles sont prises en charge depuis juin 2019 et les Ateliers participatifs du paysages par un petit groupe (surtout féminin !) venu d'horizons différents : membres de l'Agupe, du CIL du Centre, passante ou voisin, tous soucieux du verdissement de leur cadre de vie.

Elles ont vaillamment traversé le premier confinement avec ses limites de temps et de distance.

Elles ont ensuite connu la canicule et l'interdiction d'arrosage. Épreuve redoutable pour les plantes les plus fragiles qui n'ont pu résister, en particulier dans les « jardinières suspendues » de la rue du Neyrard.



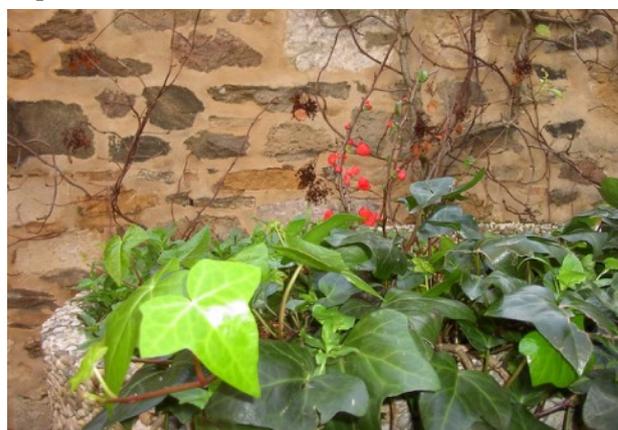
Jardinières suspendues de la rue du Neyrard

Les endroits laissés libres par cette rude sélection seront comblés exclusivement par des boutures de « succulentes ».

Enfin octobre est arrivé avec des températures plus clémentes et des pluies abondantes.

Enfin nous pouvions prendre soin de nos plantations mais avec un groupe réduit à deux personnes dans le respect des gestes barrières.

Enfin nous pouvions planter les cinq arbustes achetés grâce à une aide bienvenue d'Alain Bavozet. Achetés le 12 mars, mis en attente tout l'été avec beaucoup d'inquiétude sur une terrasse exposée au sud, ils ont été mis en terre le 7 octobre seulement. Autant dire qu'ils seront capables d'affronter toutes sortes d'aléas !



Cognassier du Japon planté dans la jardinière rue Parmentier

Ils peuvent maintenant paraître ternes mais, fleuris au printemps, Cognassier du Japon, Spirée, Seringat, Sauge et Céanothe se différencieront et accompagneront toutes les vivaces déjà installées.

Elles sont onze proposées à l'attention des Fidésiens. C. B.

7. Un nouveau venu : le Renard

Surpris aux abords d'un poulailler des Balmes.



Une renarde de retour sur le lieu de ses forfaits Photo H. Bottazzi

8. Des signes manifestes...

Record de précocité pour une **Pièride du Navet** !



Pièride du Navet, le 23 février 2020

Treize jours d'avance sur la plus précoce des quelque 2000 d o n n é e s consignées pour cette espèce dans l'Atlas des papillons du Rhône depuis l' a n 2 0 0 0 .

« Une seule hirondelle ne fait pas le printemps » pourtant d'autres observations aussi singulières devraient nous interpeller.

Quelques jours plus tard, le 27 février au Plan du Loup, c'est au tour d'une procession de chenilles ravageuses du Pin d'être canalisée dans un piège bien plus tôt qu'à l'habitude... c'est à dire entre mi-mars et mi-avril ! Les hivers doux sont favorables à cet insecte urticant. Seuls de grands froids, à partir de -16 °C, pourraient anéantir les colonies. Ce qui est devenu bien rare !

Signe d'un réchauffement ? Confirmation d'une inexorable progression vers le nord ou en altitude de cette espèce autrefois méridionale ?

En mars, nous avons identifié successivement deux espèces d'orchidées sauvages jusque là inconnues à Sainte-Foy : **Orchis géant** et **Ophrys occidentale**, très proche de l'**Ophrys petite-araignée**, découvert en 2018.



Orchis géant



Ophrys occidentale

L'apparition conjuguée des ces trois nouvelles espèces va de pair avec le constat plus général d'une migration vers le nord de ces taxons méridionaux.

« **Le sud remonte vers le nord** ». D'ailleurs,

L'été venu, Sainte-Foy prend des airs de midi et partout on entend le chant des cigales !

À la faveur d'hivers plus cléments et de températures estivales régulièrement supérieures à 25° C, elles ont colonisé parcs, jardins et espaces publics où elles parviennent à réaliser un cycle complet de reproduction comportant une phase larvaire souterraine de deux à cinq ans avant métamorphose et émergence des adultes.



Voici une **Cigale rouge** adulte de l'année, surprise au Plan du Loup

Cigale rouge au Plan du Loup

Que dire du **Moustique tigre** ? Depuis son arrivée des zones tropicales à la faveur des échanges commerciaux et notamment du transport par containers de pneus usagés à recycler, il s'est parfaitement acclimaté en Espagne et en Italie avant de coloniser le Midi de la France. En 2020, il a maintenant envahi, jusqu'en Alsace, 58 des 96 départements métropolitains, dont le nôtre.

Réchauffement climatique, pollution lumineuse et grande adaptabilité à son environnement étendent la saison de chasse des moustiques.

L'été à Sainte-Foy, où il est installé depuis deux ans, ce moustique agressif, qui évolue en plein jour, est devenu une vraie nuisance et constitue désormais aussi un vecteur potentiel de maladies virales tropicales. Et l'ARS redoute qu'elles puissent devenir endémiques. "Avec la présence de plus en plus importante des moustiques tigres, nous sommes en train de domestiquer des virus exotiques", conclut une entomologiste.

L'**Érable de Montpellier**, cet arbuste aux petites feuilles coriaces trilobées, bien adapté aux sols secs typiques du pourtour méditerranéen, n'a-t-il pas, aussi, élu domicile au parc de Mont-Riant et rejoint Micocouliers provençaux et arbres de Judée ou même Féviers épineux d'Amérique déjà bien représentés à Sainte-Foy ?



Feuilles trilobées

Le revers de médaille de ces constats d'adaptation c'est l'impact considérable des canicules subies au cours des trois dernières années. Combiné aux déficits de précipitation et à des sécheresses de durée et d'intensité toujours plus sévères, cela compromet la survie sur notre territoire de plusieurs espèces à long cycle de vie composant notre patrimoine arboré : Épicéas en proie aux scolytes, Érables affaiblis condamnés par la maladie de la suie.

Il ne s'agit plus là seulement de constater la précocité d'un éphémère papillon mais bien de relever que la convergence des manifestations du changement climatique a un impact durable sur notre cadre de vie et appelle de nécessaires adaptations.

La réalité perceptible et l'ampleur des bouleversements du climat sont telles qu'elles devraient nous inciter aussi à en réduire les causes anthropiques. Il y a urgence ! Ne prévoit-on pas, à Lyon en 2050, le climat accablant qui règne aujourd'hui à Madrid ? J.-Y. B

9. Fatale maladie de la suie

Non ce n'est pas une maladie professionnelle des ramoneurs !... Mais le résultat de l'action d'un pathogène qui s'attaque à des arbres présents et très fréquents à Sainte-Foy-lès-Lyon, à savoir les érables.

L'Agupe, lors des années précédentes, a mené des campagnes de sensibilisation à propos de l'ambrosie, des tiques, du moustique tigre, des scolytes s'attaquant aux résineux. Aussi l'Agupe se doit à présent de communiquer sur cette maladie qui progresse rapidement afin que les Fidésiens soient informés et surtout agissent...

Quelle est donc cette nouvelle maladie touchant ces arbres que sont les érables ? Une maladie qui peut aussi avoir un impact sur la santé des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire ; ce qui, en période de pandémie de la Covid-19, mérite pour le moins quelque attention.

Qui est le fautif ? C'est un parasite opportuniste, à savoir un champignon pathogène initialement présent dans le sol, *Cryptostroma corticale*, qui entraîne le dessèchement rapide des érables.

Actuellement, les arbres les plus atteints sont ceux situés dans un environnement urbain (58% des signalements) et surtout des arbres à vocation d'ornement ; d'avantage ceux des

parcs (40%) que ceux d'alignement (15%). Ce sont principalement des érables sycomores, *Acer pseudoplatanus*, et des érables planes, *Acer platanoides*, largement présents sur le territoire fidésien. La cause, sans surprise : le changement climatique avec des étés plus chauds et plus secs générateurs de stress hydrique favorable à ce ravageur. Hélas, les érables ne sont pas les seuls à être en « première ligne » en termes de vulnérabilité...

Comment repérer un arbre malade ? Son écorce se craquelle et se soulève, laissant apparaître une couche noire pulvérulente, la suie — d'ailleurs très volatile par temps chaud et sec, d'où le risque pour les promeneurs ayant des problèmes d'asthme —.



Érable attaqué par la maladie de la suie, Brûlet

Ce champignon s'attaque principalement au pied de l'arbre, rompant les liaisons racines-tronc. Cet affaiblissement est à l'origine d'effondrements imprévisibles d'érables atteints.

C'est ce qui s'est produit à deux reprises au Parc du Brûlet au cours de cette année 2020. Coupant la montée de sève, le parasite progresse sur le tronc puis sur les charpentières, causant la mort de l'arbre.

Au Parc du Brûlet, le premier signalement a plus de cinq ans ; depuis, plus d'une centaine d'arbres étaient irrémédiablement atteints d'après un comptage de l'Agupe en 2019.

Dans la Ceinture Verte, la situation n'est guère plus enviable.

Que faire ? Aucun traitement à ce jour ; seul l'abattage dès l'apparition de la maladie pour éviter la diffusion des spores (la suie noire) et l'enlèvement en vue d'une destruction par des services spécialisés. Au seul Parc du Brûlet, les services techniques municipaux ont inventorié 163 arbres de tous calibres à abattre ; opération programmée au cours de l'hiver 2020-21. L'unique recommandation, ce sont des plantations d'essences de substitution mieux adaptées à la chaleur et à la sécheresse. L'Agupe est déjà intervenue avec la plantation par ses adhérents de chênes verts mais aussi en communiquant à la Municipalité une liste d'arbres adaptés. Pour le Parc du Brûlet, la Municipalité devra mettre en œuvre des mesures compensatoires car les boisements du parc sont classés EBC (espaces boisés classés). L'Agupe reste attentive au déroulement de ces opérations.

Mais la maladie de la suie n'est pas pour autant éradiquée sur le territoire fidésien. À suivre donc... Y. C.



Chute d'un érable victime de la maladie de la suie, Brûlet

Sources

HEPIA : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève.

Métropole de Lyon : Service arbres et paysage du Grand Lyon.

Douzon DSF : Bilan de santé des forêts, rapport 2006.

Sites : Fredon Bourgogne-Franche-Comté et ephytia.inra.fr

10. Que vont devenir les mûriers du parc du Brûlet ?

Une légende est relatée par Confucius sur la découverte de la soie : ce serait une princesse chinoise, Xi-Ling-Chi, qui, vers 2 700 avant J.C., aurait dévidé la première ce précieux fil d'un cocon sauvage. La princesse découvrit que de petits vers blancs mangeaient les feuilles de mûriers et filaient de brillants cocons. En jouant avec l'un d'eux, tombé dans l'eau chaude de son thé, elle en sortit un fil délicat et s'aperçut que le fragile filament pouvait être dévidé et assemblé. Elle avait découvert la soie.

En France, le célèbre agronome Olivier de Serres a développé la sériciculture (élevage des vers à soie) au début du XVII^e siècle. Après la deuxième guerre mondiale, cette activité a périclité en France, notamment du fait de sa grande consommation de main d'œuvre, de la concurrence internationale et de son remplacement par la soie artificielle.

En quoi est-ce un patrimoine pour Sainte-Foy ?

Le parc du Brûlet abrite un arboretum, collection unique de plus de 60 espèces et variétés, et une parcelle de production où a été mis en culture un cultivar spécialement sélectionné pour l'alimentation des vers à soie.

Ces plantations, effectuées en 1990 par l'INRA, après la création en 1979 d'une Unité nationale séricicole à la Mulatière, participaient d'un projet de recherche génétique pour que les **Bombyx** produisent de la soie aussi résistante que la soie d'araignée ou encore des molécules antivirales à usage thérapeutique. Elles avaient aussi pour vocation l'aide et l'appui technique aux pays en voie de développement misant sur la sériciculture et enfin la conservation des différentes variétés de mûriers existant à travers le monde.

Bien sûr, cet arboretum est d'abord à visée conservatoire, trésor unique de la grande richesse génétique des 3.570 pieds de cet arbre très lié au passé soyeux de la ville de Lyon.

Il inclut aussi plusieurs spécimens d'**Oranger des Osages**, de la même famille des moracées, venant du Mississippi, donnant certaines années à l'automne des fruits verts de la grosseur d'une orange (d'où leur nom). Ces arbres sont rares sous nos climats. Ils étaient bien connus des

Amérindiens qui se servaient notamment de leur bois pour construire leurs arcs, à la fois souples et solides. Ils ont été introduits en Europe au XIX^e siècle et leur présence dans l'arboretum constitue un legs, une opportunité et une chance, car ils sont mieux adaptés au réchauffement climatique.



Parc du Brûlet : Oranger des Osages, une rareté !

En savoir plus : www.youtube.com/watch?v=k3HwWrGUV1s

En quoi ce sujet est-il maintenant préoccupant pour la ville de Sainte-Foy ?

Après la fermeture de l'unité INRA en 2009, Monsieur Bernard Perret, ancien expert de l'INRA, a continué l'exploitation et l'entretien de cette plantation, allant de pair avec son élevage de vers à soie dans sa magnanerie de Soucieu-en-Jarez. Monsieur Perret souhaitait également faire connaître la sériciculture au plus large public, par des ateliers pédagogiques et des expositions. Ce projet a fait l'objet d'une convention entre la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et Monsieur Perret en 2011.



Cocons de l'élevage de vers à soie de Mr Perret

En savoir plus : Séquence de « Silence ça pousse » FR 5 2018
www.youtube.com/watch?v=z7dfQhPwspA&feature=emb_logo

Depuis, Monsieur Perret a cessé son activité. Mais il serait important que ce patrimoine vivant soit conservé et transmis aux générations futures, moins informées de l'importance des soieries dans la région lyonnaise.

Cet arboretum est aussi un lieu de biodiversité, où l'on trouve, par exemple, cinq espèces d'orchidées sauvages, beaucoup d'insectes et d'oiseaux... qu'il est important de protéger.

Sur un autre plan, les mûriers sont des arbres qui supportent mieux que d'autres le réchauffement climatique et qui apportent de la fraîcheur en été, dans les périodes de forte chaleur.

Par ailleurs, les mûres profitent aux Fidésiens qui se promènent dans le parc, et peuvent en faire des confitures et des sorbets. Les associations *La Fontanière* et *Objectif Culture* à Sainte-Foy ont aussi organisé des cueillettes, auxquelles s'est jointe l'Agupe, pour récolter des mûres et cuisiner des confitures ensuite vendues pour participer à la rénovation de l'église de Sainte-Foy-lès-Lyon.



La Fontanière, *Objectif culture* et l'Agupe unis pour la cueillette des mûres et l'opération confiture du patrimoine. Photo F. Buffière

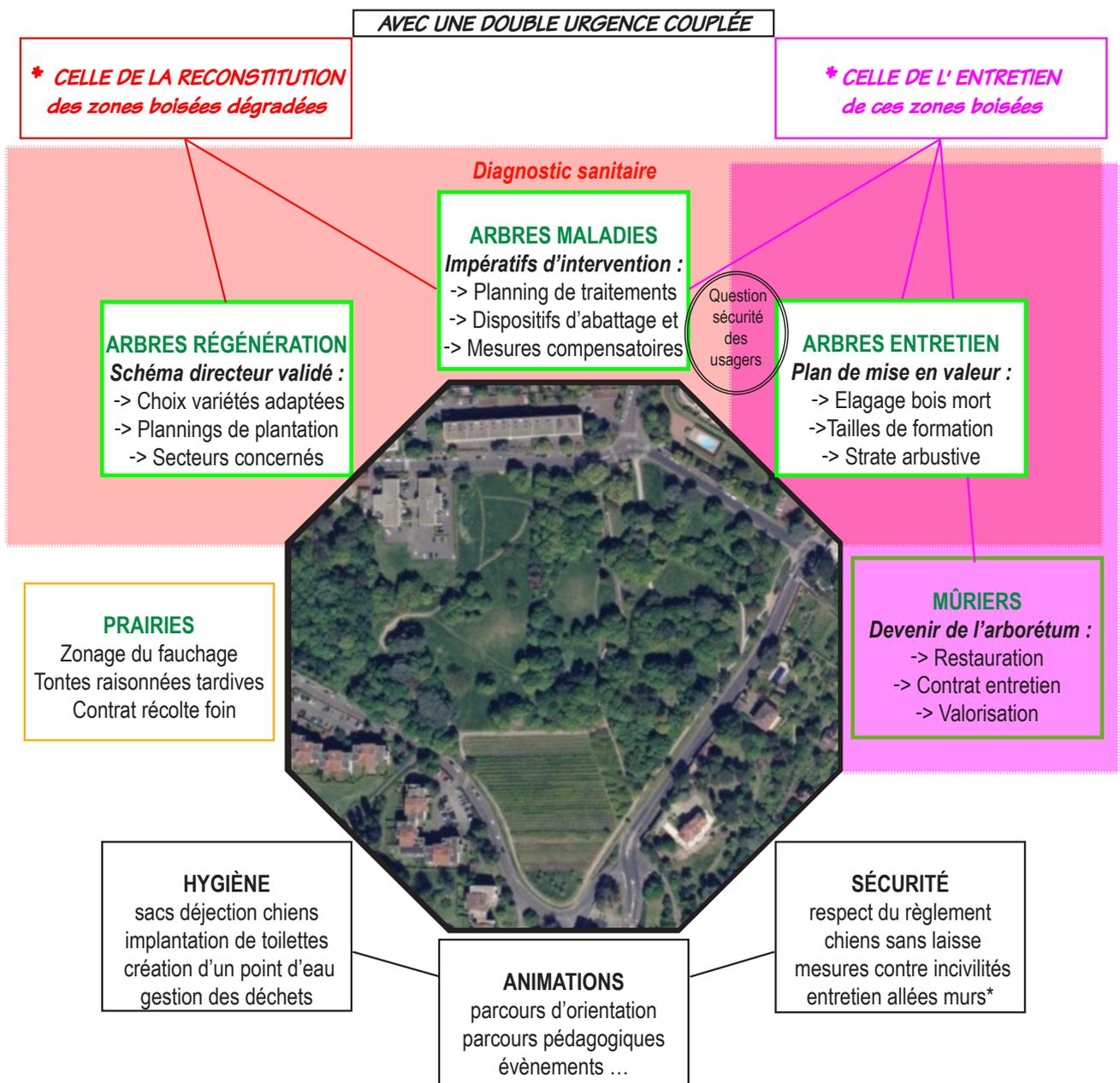
Il est donc important de formaliser rapidement les conditions permettant le maintien et l'entretien de ce patrimoine fidésien. F. J.

Le saviez-vous ?

Bombyx mori, le **Bombyx du mûrier**, est inconnu à l'état sauvage. C'est le produit d'une sélection par élevage. À l'état domestique où il a été réduit, le papillon femelle ne vole pas, le mâle seul pouvant se déplacer. Si les chenilles engloutissent en quantité considérable les feuilles de mûrier, les bombyx ne prennent aucune nourriture ni ne boivent à l'état adulte.

11. Parc du Brûlet : à quand un plan de gestion global et cohérent ?

prenant en compte, ensemble, les huit domaines qui caractérisent ce parc,



Défenseur historique du Parc du Brûlet sauvé des projets d'urbanisation des années 1970, l'Agupe, seule ou avec les associations du quartier Provinces-Chavril, s'est attachée à faire mieux connaître les richesses patrimoniales et naturelles ainsi que la situation privilégiée de ce parc. L'objectif était de favoriser les échanges et d'enrichir les débats concernant son avenir.

Il s'agissait aussi d'alerter la Ville et ses habitants de la nécessité d'un plan de gestion pluriannuel, seul susceptible de pérenniser le « patrimoine riche mais fragile » de ce parc.

Dix ans déjà d'initiatives et vaines démarches !

Et un parc « *capital nature* » qui périlite rapidement ; surtout du fait de l'amenuisement de la diversité en arbres qui faisait sa richesse.

Le changement climatique accélère cette perte. Ces dernières années, la maladie de la suie ravage les érables affaiblis par les sécheresses, et les événements météo extrêmes d'octobre et novembre 2019, comme la tornade du 21 octobre, ont multiplié les dégâts sur des arbres sénescents et fragilisés.

Mais aucun plan de renouvellement, tant de la strate arborée que de la strate arbustive depuis la naissance de ce parc en 1985 !

Pourquoi ce si peu d'intérêt de la part de nos élus qui se sont limités aux seules interventions techniques : réhabilitation du mur de la terrasse et celui du belvédère, réfection des allées ?

Il semblerait que le choix, pourtant opportun, de préserver cet espace vert sous sa forme semi-naturelle, ait été perçu par les équipes municipales successives comme justificatif pour une gestion réduite, à la limite de la négligence. Car « ça coûte ! », autrement dit, pas de recettes sonnantes et trébuchantes pour le budget municipal ; pourtant ce « capital nature » est source d'attractivité et de richesse économique induite par les multiples services rendus en termes de santé, fraîcheur, loisirs...

En 2021, si la Ville aspire à devenir le « balcon vert de la Métropole » et la « citadelle du bien vivre », il serait temps de passer de l'affichage aux actes forts afin de mettre en œuvre cette légitime ambition. Aussi l'Agupe réaffirme avec force qu'un plan de gestion pluriannuel avec des investissements conséquents est plus que nécessaire pour restaurer le « capital nature » qu'est le parc du Brûlet. Cela repose sur la notion d'utilité collective ainsi que sur celle d'économie du bien-être ; donc sur un rapport positif des avantages sur les coûts... Y. C.

12. Sortir de l'impasse !



Impasses et culs-de-sac au Plan du Loup

Les liaisons inter-quartiers sont essentielles et pendant de nombreuses années les plans d'urbanisme ont fait en sorte de répondre au mieux à ce besoin d'échanges.

Cependant, depuis quelques années, l'Agupe a constaté que de plus en plus de projets

immobiliers sur notre commune créent des impasses et empêchent les liaisons inter-quartiers en créant des résidences fermées. Et cette situation ne fait que s'aggraver puisque de plus en plus de résidences anciennes se sont fermées ou envisagent de le faire.

Nous avons ainsi tous en tête l'ensemble des impasses débouchant en face du collège et du stade du Plan du Loup et qui empêchent toutes liaisons mais aussi ces chicanes qui restreignent fortement, par endroits, le passage des vélos.

Le quartier du Plan du Loup a la même taille que le bourg et pourtant il n'y a aucun passage pour le traverser.



Proposition de cheminements « mode doux » de 2014

Depuis 2014, l'Agupe a milité pour son désenclavement dans le cadre d'une approche plus globale d'un maillage des accès piétons et vélos. Pour cela, elle avait effectué une étude qui avait conduit à présenter à la municipalité un épais cahier de propositions concrètes. Suggestions bientôt reprises comme contribution lors de la dernière révision du PLU-H de notre commune.

En ce qui concerne le quartier de l'hôpital, la Métropole avait réagi en optant pour un aménagement programmé (OAP) qui incluait une desserte centrale traversant l'ensemble des lots à construire et une liaison modes doux avec le pôle d'équipements publics voisins.

Mais deux nouveaux programmes immobiliers créent une nouvelle impasse dans un quartier déjà mal desservi. Pourtant le PLU-H, dans son règlement, précise les règles applicables aux voies nouvelles : « les voies de desserte nouvelles sont adaptées à la topographie et à la configuration du terrain, en cohérence avec le fonctionnement de la trame viaire environnante et en évitant la création d'impasse ».



Au PLU-H, l'OAP prévoit de créer : une voie traversante tous modes (en rouge) et une liaison mode doux (en vert)

Lors d'une rencontre avec Mme Sarselli au mois de septembre, nous avons évoqué ce sujet et Mme le Maire s'est engagée à résoudre ce problème uniquement pour les modes doux en créant une nouvelle voie perpendiculaire à l'allée Claude Farrère et débouchant sur le stade du Plan du Loup, prise en charge par la commune.

Pourtant, une servitude de passage aurait aussi pu être exigée des promoteurs, comme cela avait été fait pour la traversée piétonne de la résidence Les Palatines, chemin du Pilat. Solution ne coûtant pas un centime au contribuable fidésien.

L'Agupe va s'assurer que cet engagement sera tenu et continue de veiller à un meilleur maillage de notre commune. J. L.

13. Une mise au point s'impose

La ligne d'une association indépendante et représentative de la société civile, telle que l'Agupe, n'est pas toujours facile à tenir. Et le contexte des récents scrutins électoraux ayant concrétisé des orientations divergentes entre les majorités communale et métropolitaine ne facilite pas son positionnement : on aurait tôt fait de nous taxer tantôt d'opposition systématique, tantôt de complaisance servile.

Dès lors, une mise au point s'impose.

Depuis plus de quatre décennies, l'Agupe est une association qui, comme son acronyme l'indique, est soucieuse d'urbanisme et d'environnement. Elle n'est pas un parti politique et ne saurait statutairement l'être.

L'Agupe est force de réflexion et de propositions en vue de favoriser une gestion territoriale d'intérêt général, en lien avec les grands enjeux en termes d'environnement et de développement durable. Elle doit pouvoir s'exprimer, et participer à la vie de la cité, en dehors de tout positionnement partisan.

Du point de vue environnement :

- Faire de la sensibilisation et de l'information sur l'ambrosie, la tique, la pyrale du buis, le moustique tigre....,
- Faire des inventaires sur la biodiversité sur le territoire communal et organiser des circuits de découverte pour les Fidésiens,
- Demander un plan de régénération des arbres du parc du Brûlet, et planter des chênes-verts,
- Organiser chaque année des journées de ramassage des ordures dans les parcs et la Ceinture verte,
- Renouveler la demande de respect du règlement des parcs en termes de sécurité et d'hygiène à propos des chiens sans laisse et dont les propriétaires « oublient » de ramasser leurs crottes,

est-ce faire de l'opposition politique constante ou bien cela constitue-t-il, au contraire, une participation constructive à la vie communale ?

Du point de vue urbanisme :

- Contribuer à l'Agenda 21, au PLU-H local,
- Inciter au recours aux modes doux en présentant plan des temps de marche, plan des chemins traversiers, plan vélo,
- Soutenir la création du parc Yzeron aval englobant la Ceinture verte fidésienne,
- Travailler à la rénovation du quartier de Chantegrillet,
- S'interroger sur des projets immobiliers ou communaux (comme le réaménagement du centre-bourg et la transformation du clos Cardinal en parking) en demandant de véritables concertations préalables,

est-ce faire de l'opposition politique ou bien est-ce une chance pour enrichir le débat démocratique ? Une opportunité dans la recherche d'une meilleure qualité de vie à Sainte-Foy ?

Alors oui, l'Agupe restera bien dans son rôle de lanceur d'alerte, de « poil à gratter », fusse-t-il parfois irritant ou dérangeant... Y. C. et J.Y. B.

14. Découvrez notre site Internet

Entièrement refait au cours de l'année 2018, le site, en constante évolution, est accessible à tous aussi bien sur un ordinateur que sur une tablette ou sur votre téléphone portable.

Un seul lien www.agupe.fr permet de dérouler les menus suivants :

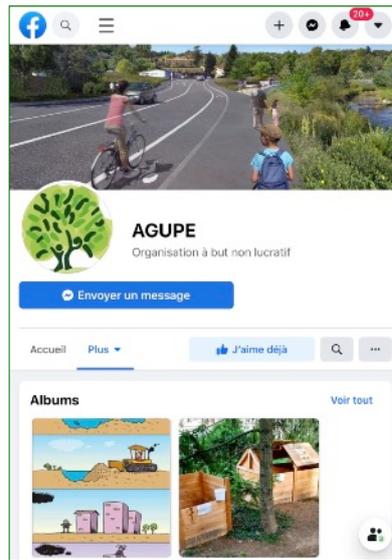
- **Qui sommes-nous ?** présente l'association et ses valeurs. Vous y retrouverez nos statuts.
- **Galleries** donne accès à un court extrait des nombreux albums photos [flickr](#) accessibles d'un simple clic sur le bouton  un peu perdu tout en bas à droite de la page d'accueil.
- **Projets et thèmes d'action** de l'association sont développés dans ce dossier,
- **Rendez-vous et évènements** proposés par l'Agupe ou ses partenaires sont classés chronologiquement. Vous y trouverez tous les détails pour vous inscrire en ligne à ces manifestations,
- **Contact** vous offre la possibilité d'adresser un message et d'assurer l'indispensable liaison avec notre communauté et les habitants de Sainte-Foy et de ses environs,
- **Blog** ouvre vers notre blog où sont proposés des articles liés aux sujets interpellant l'association et où vous retrouverez des

versions électroniques de nos publications et précédentes Minigazettes.

- **Adhérer** en ligne en remplissant le formulaire d'adhésion ou de ré-adhésion. Cette formule en ligne facilite et sécurise la gestion au quotidien des membres et l'envoi du reçu fiscal est ainsi automatique.

En partie inférieure de la page d'accueil, il y a le choix au sein d'un diaporama de cinq vues parfois enrichies d'accès à des vidéos.

En déroulant vers le bas, une autre approche visuelle du contenu du site s'offre à vous jusqu'à atteindre un **formulaire de contact**.



Aperçu de la page Facebook de l'Agupe

Tout en bas à droite, vous trouvez l'accès rapide, **f** à notre **page Facebook**, à laquelle vous pourrez vous abonner. Il est au côté de celui, déjà évoqué,  de notre galerie photo Flickr.

P. J.

Vraie "qualité de ville" et développement durable... il reste beaucoup à faire !

Vous appréciez et souhaitez soutenir les actions de l'association ? Adhérez à l'AGUPE !

Retrouvez-nous sur www.agupe.fr . Vous aurez la possibilité **d'adhérer en ligne** et de régler votre cotisation annuelle par carte bancaire, en toute tranquillité via une plateforme sécurisée.

Cette procédure éprouvée, simple et rapide, facilite grandement notre gestion mais il reste possible d'envoyer ce coupon accompagné de votre règlement par chèque à l'AGUPE, BP 01, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon Cedex ou en les glissant dans notre boîte aux lettres, 55 Bd des Provinces.

L'adhésion est individuelle. Pour les couples souhaitant adhérer, merci de remplir deux formulaires.

M. / Mme Prénom : Nom :

Courriel : Tél. mob. / fixe :

Adresse : Code postal :

Adhère à l'AGUPE pour l'année civile **2021** et accepte de recevoir toutes les informations sur ses activités.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon le : Signature :

La **cotisation individuelle** est de **15 €... ou plus**, en retenant une des formules de soutien à 20 €, 30 €...

Elle est réduite à **5 €** pour les moins de 25 ans et les « petits budgets ». Ces cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Cette Minigazette a été imprimée en 11 000 exemplaires sur papier issu de forêts gérées durablement.